



Vers un nouveau lycée 2010

Repères pour la mise en œuvre des dispositifs de l'accompagnement personnalisé au lycée

Fiche : L'utilisation des TIC : partage des informations sur l'ENT de l'établissement



L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) : partage des informations sur l'espace numérique de travail (ENT) de l'établissement

Finalité

Le numérique offre la possibilité du partage en temps réel de l'information et des ressources. L'élève est inclus dans cet espace d'échange. Aussi le potentiel numérique en matière de suivi individualisé de l'élève et de communication entre les acteurs peut-il être sollicité pour lutter contre le décrochage et réduire les abandons en cours de scolarité et le taux de redoublement ; favoriser l'autonomie de l'élève, sa curiosité, ses capacités de recherche, sa responsabilité ; lui permettre d'élaborer un projet d'orientation construit progressivement.

Modalités et étapes au niveau de l'établissement

Élaborer au sein d'un établissement un projet annuel d'accompagnement personnalisé, c'est en préciser les différentes étapes et ressources au sein du projet d'établissement.

Peuvent être constitués :

- un groupe de pilotage, associant direction, coordonnateurs des disciplines, conseiller principal d'éducation (CPE), professeur documentaliste, conseiller d'orientation psychologue (COP), responsable des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et de l'espace numérique de travail (ENT),
- des équipes de professeurs au sein des classes de seconde, afin de travailler à la définition des groupes d'accompagnement personnalisé (soutien disciplinaire, méthodologie, approfondissement, orientation), du calendrier de l'année, de l'utilisation des lieux et ressources des TICE.

La mise en place d'un plan de formation et d'échange de pratiques des professeurs volontaires accompagne ces étapes.

En fin/début d'année, un travail peut être mené sur les dossiers des élèves (dossiers collègues, redoublants...), de même qu'il peut s'avérer opportun d'aligner des classes de seconde sur une même plage horaire et de répartir les ressources informatiques.

Le dispositif gagne à être évalué régulièrement, dans le cadre, par exemple, d'un bilan trimestriel (bilan interne des compétences, absences, résultats, taux de redoublement et décrochage).

Les parents sont informés du suivi prévu, qui s'appuie sur la mise en valeur du rôle de l'ENT.



L'atout des TIC pour les élèves, les enseignants, les parents

Les différents acteurs peuvent communiquer en temps réel : forums par classe, fiches de suivi, partage de ressources. L'utilisation des TIC peut ainsi aider à la mise en confiance des élèves, à l'acquisition de l'autonomie, à la conduite de la recherche de l'information et de la ressource.

Au niveau des enseignants, les TIC permettent l'élaboration d'outils communs de travail : mise en place d'une boîte à outils constituée de ressources pédagogique, d'échanges de pratiques.

Se développent aussi, tant pour l'enseignant que pour l'élève, le travail transversal à distance sur un thème, le travail par compétences (en langues vivantes, pour l'acquisition du B2i), le soutien disciplinaire, par exemple, grâce aux divers « exerciciels » et espaces mettant à leur disposition de nombreux outils complémentaires (maths en poche...).

La communication avec les parents est facilitée par la mise à disposition du suivi individualisé de chaque élève.

Mise en pratique

La Mission TICE de l'académie d'Orléans-Tours a élaboré un guide pour développer une stratégie d'usage des TICE dans un établissement du second degré

Pour élaborer une stratégie de développement des usages dans un établissement, il est nécessaire de faire un diagnostic portant sur les pratiques pédagogiques existantes, les ressources disponibles, l'infrastructure et les équipements mis en place.

Ce diagnostic servira de base pour établir les actions à mener pour répondre aux objectifs fixés.

1. Diagnostic

Les usages

Quels sont les usages actuels des TICE dans les disciplines ou en interdisciplinarité ? Les usages hors de la classe (usages de la messagerie entre enseignants, mise à disposition d'informations sur un portail web ...) ? Les enseignants utilisent-ils le réseau pédagogique ?

Comment s'organise le B2i ? Y a-t-il eu une information suivie d'une concertation sur les actions à mener : répartition des items, formations des personnels, information des élèves, rôle de la personne ressource formée... ?

Quel est le niveau de compétence des enseignants ? Peut-on faire le point sur leurs usages « personnels » ?

Des formations ont-elles déjà eu lieu dans les trois années précédentes ? Dans quels domaines ?

A-t-on exploité les compétences développées ? Quelles formations faudrait-il mettre en place ?

Qui sont les personnes ressources dans l'établissement, quels sont leur rôles ?



Les matériels existants

De quels équipements l'établissement dispose-t-il ? Comment sont-ils répartis ? (il est intéressant de faire un état des lieux précis des matériels, de l'endroit où ils sont implantés, des statistiques d'utilisation) Comment l'établissement est-il relié à l'Internet (débit) ?

Quelles sont les possibilités d'accès à des postes en libre-service pour les élèves et professeurs ? (nombre d'ordinateurs, lieux, horaires et conditions d'accès).

Il est également utile de rassembler les informations sur l'équipement des élèves et des familles et sur leurs types d'accès à internet.

Les ressources utilisées et leur organisation

De quelles ressources pédagogiques l'établissement dispose-t-il pour les élèves et les enseignants ? Dans quelles conditions sont-elles accessibles dans et éventuellement hors de l'établissement ? S'agit-il d'abonnements, de ressources institutionnelles mutualisées académiques ou nationales ou de sites associatifs... ? de sites d'enseignants ? de ressources numériques en ligne et hors ligne ?

L'établissement dispose-t-il d'un espace web ? Quelles données sont disponibles sur cet espace ? Quel rôle donne-t-on à cet espace à l'heure actuelle ? Qui y contribue ? (enseignants, personnels d'administration...).

Le pilotage

Comment les décisions concernant les TICE en général (équipement, répartition des matériels, formations, axes de développement des pratiques ...) sont-elles prises ?

2. Axes de développement des usages

Dans une deuxième phase, il convient de définir les objectifs pédagogiques. Il est important de dégager un projet pédagogique qui mette en cohérence les équipements et services et l'organisation de l'enseignement. Il y a plusieurs axes pour établir ce projet.

Dans les disciplines

Quel est le rôle des TICE dans les pratiques pédagogiques ? Quel est la place des ressources numériques dans les démarches pédagogiques ? Servent-elles à :

- animer la classe entière: présentation collective des ressources, implication des élèves dans le travail du groupe classe...
- organiser les travaux pratiques: recherche documentaire, expérimentation assistée par ordinateur, travail individuel des élèves...

Dans le travail des élèves

Comment les TICE peuvent-elles servir dans le travail personnel des élèves ? Faut-il organiser un libre accès aux systèmes d'information et documentaire ? Quels sont les lieux de cet accès ? (salles de travail, CDI...) Comment organiser la surveillance ? Quand les élèves peuvent-ils accéder à ces



dispositifs ?

Dans l'organisation de la vie scolaire

Comment diffuser l'emploi du temps et les événements éducatifs ? Comment gérer les absences ?
Comment gérer le planning d'occupation des salles ?

Dans la communication

Les TICE permettent une communication facilitée entre les différents acteurs de l'établissement. Il faut déterminer le rôle que jouera le courrier électronique. Quelle place et quelle utilisation d'un site web de l'établissement ? Il y a également des canaux à sens unique comme les annonces sur la page d'accueil d'un portail d'établissement ou l'ENT. Il faut définir exactement comment utiliser ces canaux et les mettre en cohérence avec les effets pédagogiques souhaités.

3. Moyens du développement des usages

Un conseil des TICE en lien avec le conseil pédagogique

Le conseil des TICE, présidé par le chef d'établissement est un organe de réflexion et de décision pour tout ce qui touche aux TIC dans l'établissement. Dans un fonctionnement idéal, le conseil des TICE :

- prépare, à partir du diagnostic (cf. § 1) et des axes de la politique d'établissement, un projet dont il définit les étapes, les objectifs, les moyens à mettre en œuvre ; il valide chaque étape du projet ; il est force de proposition pour explorer des domaines nouveaux ;
- reçoit les projets des disciplines et les étudie au regard du projet d'établissement ;
- organise l'accompagnement (prise en compte des besoins en formation, conseils...) des enseignants et les élèves dans les usages des TIC ;
- veille à la bonne diffusion auprès des enseignants de l'information sur les TIC ;
- assure l'interface avec l'environnement institutionnel ; à ce titre ses membres peuvent être amenés à participer à des réunions d'information niveau académique ou départemental.

Le conseil pédagogique peut recouvrir cette dimension sur la réflexion et l'utilisation des ressources numériques mises à disposition dans l'établissement.

4. Quelques pistes de réflexion pour le conseil des TICE

► À partir du diagnostic établi sur les usages en vigueur dans l'établissement.

Le B2I élève

Si la mise en place du B2I est jugée non satisfaisante, comment l'animation autour du B2I peut-elle évoluer ? Comment les tâches entre les différents enseignants sont-elles réparties ?

La formation des enseignants

Recensement et formulation des besoins au fur et à mesure que les enseignants avancent (conseil des TICE) ; comment organiser ce recensement régulier ?



Pour les enseignants, pour les élèves, des actions de formation académique, locales dans l'établissement ou le bassin, formations disciplinaires ou interdisciplinaires, sensibilisation aux aspects juridiques.

► À partir du diagnostic des ressources disponibles dans l'établissement

De quelles ressources a-t-on besoin pour la mise en œuvre des projets pédagogiques envisagés ? Il faut mettre en relief la relation exacte entre projet pédagogique et ressources nécessaires.

Par exemple, choisir les ressources pour les différentes situations d'enseignement en vue :

- d'une utilisation en classe ou en dehors de la classe ?
- d'une utilisation par les élèves ou présentées par les enseignants ?
- pour une première approche ou pour un travail de remédiation ?
- pour un usage collectif ou pour individualiser les parcours d'apprentissage ?

► À partir du diagnostic sur les équipements

Quelles matières sont concernées ? Comment organiser l'accès aux équipements ? Est-ce que l'équipement va vers les utilisateurs ou est-ce que les utilisateurs vont vers l'équipement ? (équipement mobile ou fixe) Comment est organisée la gestion des équipements ? Utilisation en classe ou en dehors de la classe ? Déterminer l'espace et le temps scolaires pour permettre l'utilisation des équipements ? Comment peut-on optimiser l'utilisation des équipements ?

Évolution

En considérant leur potentiel pédagogique et le perfectionnement de leur aspect technique, il est prévisible que les TICE occuperont une place grandissante dans l'enseignement. Par son projet, l'établissement trace un chemin qu'il convient finalement de parcourir. Par cette anticipation, les visées des axes de développement deviennent plus claires. Cela permet également d'envisager les équipements nécessaires et renseigne sur un calendrier prévisionnel de leur installation.

Pour en savoir plus

Le site national Educnet

Des exemples de nouvelles pratiques pour le secondaire :

<http://tice.education.fr/EducNet/Public/secondaire/>

Sous la rubrique « usages des TICE » les sites disciplinaires reflètent l'invention des enseignants :

<http://www.educnet.education.fr/secondaire/disciplines.htm>

La mission TICE de l'académie d'Orléans-Tours

Web : www.ac-orleans-tours.fr/tice

Mél.: cellule-tice@ac-orleans-tours.fr